



## CIAS / Des avancées pour l'action sociale interministérielle

L'UNSA salue positivement les arbitrages favorables de la DGAFP sur 4 mesures portées par les organisations syndicales. Ces mesures permettront d'améliorer le quotidien des agents. Elles sont le fruit d'intenses négociations menées depuis plusieurs mois.

Ainsi seront améliorés le budget des SRIAS, le nombre de places en crèches, l'aide au logement et les CESU.

Il s'agit de :

⇒ La prise en compte des effectifs des militaires par l'abondement de la dotation réservée aux SRIAS pour un montant de 135 000 €. L'UNSA, favorable à cette mesure, avait soutenu que les dotations ne devaient pas se faire à euros constants pour ne pas pénaliser les autres fonctionnaires.

⇒ **L'augmentation du nombre de places en crèches** de 200 berceaux sur tout le territoire national

⇒ Le bénéfice de l'aide à l'installation personnalisée (AIP) étendu à toutes les agglomérations relevant de la loi ALLUR, sur un seuil de 900€

⇒ **L'augmentation des seuils du CESU** garde d'enfants 0-6 ans de 5 %

*« Pour l'UNSA Police, le logement, la petite enfance et la restauration sont des dossiers prioritaires. En ce sens, notre organisation prend positivement acte des arbitrages favorables de la DGAFP. »*

**Philippe Capon**  
Secrétaire Général

UNSA Police, autonome & apolitique

